

DECISION DU MAIRE

N° 2026/08-0219

Objet : Décision de virement de crédits entre chapitres M57 n°1 - budget annexe de la régie des fêtes.

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023/11-0245 du conseil municipal en date du 14 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédit entre chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections d'investissement et de fonctionnement déterminées à l'occasion du budget,

Vu la délibération n°2026/04-0125 du conseil municipal en date du 22 avril 2026 adoptant le budget primitif 2026 de la Commune de Mont de Marsan, ainsi que son annexe : « Maquette BP 2026 RDFA » dans son I :« Informations générales – Modalités de vote du budget »,

Considérant la nécessité de réaffecter les crédits entre chapitres suivants :
Créditer le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » pour ajuster la prévision budgétaire initiale du BP 2026 compte tenu des listes d'admissions en non-valeur et de créances éteintes présentées par le SGC de Mont de Marsan. Ces crédits supplémentaires sont compensés par la diminution équivalente des crédits affectés au chapitre 011 « Charges à caractère général » et 67 « Charges spécifiques ».

**DECIDE DE :****Article 1 – AUTORISER** les transferts de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement RDFA 2026			
Code Chapitre par nature	Libellé chapitre article par nature	Voté BP 2026	Modification
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00 €	5 971,00 €
6542	Créances éteintes	8 000,00 €	- 3 385,00 €
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	3 700,00 €	625,00 €
65883	Déficits sur opérations de gestion		13,00 €
65	Autres charges de gestion courante	19 700,00 €	3 224,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00 €	- 2 000,00 €
67	Charges spécifiques	2 000,00 €	-2 000,00 €
62871	A la collectivité de rattachement	3 900,00 €	- 1 224,00 €
011	Charges à caractère général	3 900,00 €	- 1 224,00 €
Total dépenses de fonctionnement		25 600,00 €	0,00 €

Fait à Mont de Marsan.

Frédéric DUTIN
Maire de Mont de Marsan
Président de Mont de Marsan Agglomération
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1

19 AOUT 2026

« La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr) ».